

PLACE DU CHÂTEAU + SALLE DE LA GRENETTE

TARIFS DE LOCATION

		Sociétés locales reconnues par l'ASSN ou l'USN	Sociétés extérieures	Sociétés à but commercial ou lucratif
Salle du Conseil Communal	par ½ jour	Fr. 100.—	Fr. 150.—	Fr. 200.—
	par jour	Fr. 200.—	Fr. 300.—	Fr. 400.—
Utilisation de la technique	par manifestation	Fr. 75.—	Fr. 115.—	Fr. 150.—
Salles de conférence N° 1 ou 2 ou 3	par ½ jour	Fr. 30.—	Fr. 45.—	Fr. 60.—
	par jour	Fr. 100.—	Fr. 150.—	Fr. 200.—
Salle de la Bretèche	par ½ jour	Fr. 50.—	Fr. 75.—	Fr. 100.—
	par jour	Fr. 100.—	Fr. 150.—	Fr. 200.—

Les salles de la Bretèche, du Conseil Communal, de conférences N° 1, 2 et 3, seront mises à disposition gratuitement aux services communaux, ainsi qu'aux partis politiques représentés au Conseil Communal, pour des séances de travail.

Cette liste de prix sous-entend une stricte application des règlements cantonaux et communaux en vigueur. Le non respect de ces règlements, en plus de la facturation inhérente, pourra être retenu comme cause de non mise à disposition de locaux pour le futur.

Tous dégâts causés tant aux locaux qu'au matériel mis à disposition doivent être annoncés et seront facturés en plus des tarifs ci-dessus.

Toute demande de dérogation d'application de ces tarifs devra faire l'objet d'une demande spécifique et justifiée à la Municipalité.

Tarifs approuvés par la Municipalité dans sa séance du 25 février 2002.